

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril à 17h04, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 39/1906 :**

Motion du Conseil municipal face à l'épidémie du Chikungunya

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TAN Willy (par Madame Sabrina TIONOHOUE), KHELIF David (par Madame Béatrice SIGISMEAU), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), VAYABOURY Jean Patrick (Madame GUIEN Marie Claire), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphane DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 avril 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 11 avril 2025.



**Le Maire**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250417-39-1906-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception en préfecture : 23/04/2025

**David LORION**

**Affaire n°39/1906 : Motion du Conseil municipal face à l'épidémie du Chikungunya.**

*Direction de la Vie Educative et de l'Administration*

Considérant l'épidémie de Chikungunya qui sévit sur notre île depuis le début de l'année 2025, avec plus de 33 000 cas confirmés, 91 500 consultations médicales, et une tendance qui ne faiblit pas.

Considérant qu'en une seule semaine il a été enregistré 4 913 nouveaux cas et 19 600 consultations.

Considérant les formes graves qui se multiplient, frappant nos nourrissons, nos aînés, nos plus vulnérables.

Considérant que 6 personnes en sont déjà décédées à ce jour.

Considérant qu'il existe un vaccin mais dont le coût, entre 150 et 250 euros, le rend inaccessible pour beaucoup.

Considérant d'une part une certaine réticence d'une partie de la population et d'autre part le coût qui freine la vaccination.

Considérant qu'il convient d'aider les administrés de la commune qui souhaitent se faire vacciner mais qui n'en ont pas les moyens.

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre, souhaitant être acteur de la lutte contre l'épidémie de Chikungunya, propose, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action sociale, la prise en charge d'une partie du coût du vaccin pour toutes les personnes exclues de la gratuité et sans moyens suffisants.

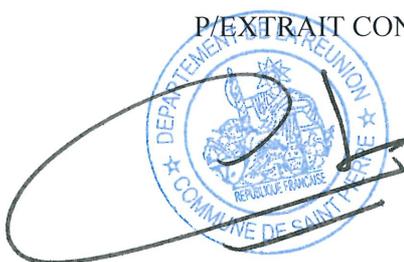
Pour les mêmes bénéficiaires, dans le but de renforcer le dispositif de prévention, le conseil municipal propose par l'intermédiaire du CCAS la mise à disposition gratuite d'un KIT ANTIMOUSTIQUE à base de solution naturelle à raison d'un kit par famille à risque par semaine ainsi que des moustiquaires.

Pour l'ensemble de la population, la ville de Saint-Pierre accentuera les messages de bonnes pratiques pour limiter la prolifération des moustiques, des efforts particuliers seront déployés pour nettoyer les gîtes larvaires sur la voie publique.

Le Conseil Municipal attirera l'attention des représentants de l'Etat sur la nécessité absolue de renforcer les moyens et les actions pour la démoustication des espaces publiques dans la commune de Saint-Pierre

Le Conseil Municipal demande enfin que les méthodes de stérilisation mises au point après 14 ans de recherches menées avec l'IRD et le CIRAD, solution sans insecticide, sans pollution, sans danger pour la faune, la flore et la santé humaine, déjà éprouvées en hexagone, bénéficient à La Réunion.

En conclusion le Conseil Municipal entend être acteur et non spectateur face à l'épidémie et demande que soit mis en œuvre sans attendre l'ensemble des mesures qui précèdent.



P/EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire**

**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250417-39-1906-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2025  
Date de réception préfecture : 23/04/2025